



## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion du :</b>	<b>28/02/2024</b>
<b>A :</b>	<b>15h30</b>
<b>Fin :</b>	<b>18H00</b>
<b>Présidence :</b>	M . LHUILIER Jacques
<b>Présents :</b>	Mme CHARRAUD Clémentine, MM BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques

### RESERVES

#### Match n° 26530126 – Mers-Montipouret 1 / FC2S 1 du 25.02.2024 – D3 Poule B :

La Commission,

Suite à la réclamation d'après match du club de Mers Montipouret ,

décide, match non homologué.

#### Match n°27979067 – E. Reuilly-Massay 1 / FC Levroux 1 du 24.02.2024 – Coupe de District U15 :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier, transmet celui-ci à la commission des arbitres.

### TERRAINS IMPRATICABLES

#### Match n° 26524068 – USB Vendoeuvres 1 / US La Châtre 2 du 25.02.2024 en D2 Poule B :

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « l'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable »,

Considérant que l'arbitre officiel a déclaré le terrain impraticable de Vendoeuvres

Les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

- a) Frais de déplacement de l'arbitre Mr SAMANE Mustapha à la charge du club recevant soit (30 kms x 2 x 0.446 € = 26.76 €)
- b) Frais déplacement de l'équipe de l'US La Châtre (62 kms x 2 x 1.53 € = 189.72 €) réparties de la façon suivante :

1/3 à : USB Vendoeuvres	soit 63.24 €
1/3 à : US La Châtre	soit 63.24 €
1/3 au DIF (Art. 20 alinéa b)	soit 63.24 €

**Match n° 26526206 – E. Arpheuilles-Clion 1 / Etoile Cx 2 du 25.02.2024 – D3 Poule A :**

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « l'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable »,

Considérant que l'arbitre officiel a déclaré le terrain impraticable de Clion

Les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

- a) Frais de déplacement de l'arbitre Mr BOURDON Jean-Philippe à la charge du club recevant soit (20 kms x 2 x 0.446 € = 17.84 €)
- b) Frais déplacement de l'équipe de l'Etoile Cx (27 kms x 2 x 1.53 € = 82.62 €) réparties de la façon suivante :

1/3 à : E. Arpheuilles Clion	soit 27.54 €
1/3 à : Etoile Cx	soit 27.54 €
1/3 au DIF (Art. 20 alinéa b)	soit 27.54 €

**Match n° 26526209 – E. Ambrault-Sassierges 1 / FC Levroux 2 du 25.02.2024 – D3 Poule A :**

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « l'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable »,

Considérant que l'arbitre officiel a déclaré le terrain impraticable d'Ambrault

Les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

a) Frais de déplacement de l'arbitre Mr ALLAL Rachid à la charge du club recevant soit (23 kms x 2 x 0.446 € = 20.51 €)

b) Frais déplacement de l'équipe du FC Levroux (40 kms x 2 x 1.53 € = 122.40 €) réparties de la façon suivante :

1/3 à : E. Ambrault-Sassierges	soit 40.80 €
1/3 à : FC Levroux	soit 40.80 €
1/3 au DIF (Art. 20 alinéa b)	soit 40.80 €

**Match n° 26536115 – ES Etrechet 1 / ASC Chabris 2 du 25.02.2024 – D3 Poule D :**

La Commission,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 15.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « l'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable »,

Considérant que l'arbitre officiel a déclaré le terrain impraticable d'Etrechet

Les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

a) Frais de déplacement de l'arbitre Mr AHR Samy à la charge du club recevant soit (30 kms x 2 x 0.446 € = 26.76 €)

b) Frais déplacement de l'équipe de l'AS Chabris (61kms x 2 x 1.53 € = 186.66 €) réparties de la façon suivante :

1/3 à : ES Etrechet	soit 62.22 €
1/3 à : AS Chabris	soit 62.22 €
1/3 au DIF (Art. 20 alinéa b)	soit 62.22 €

**III - COUPES**

**Coupe de l'Indre**

**1/8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de l'Indre Seniors :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27804204	ACS Buzancais 1	US Reuilly	03/03/2024	14H30

Suite à un arrêté municipal de Reuilly, la rencontre ci-dessus a été inversée.

**Rappel article 11 – Terrain impraticables**

Dans le cas où le terrain de l'équipe recevante est déclarée officiellement impraticable, selon les prescriptions de l'article 14 des Règlements de la Ligue du Centre et de ses Districts :

a) Celle-ci pourra proposer un terrain de dégagement qui devra être validée par la Commission Sportive avant le Vendredi 16 heures.

- b) La Commission Sportive se réserve le droit d'inverser la rencontre.
- c) La Commission Sportive se réserve le droit, si nécessaire de trouver un terrain de dégagement.

#### ¼ de Finale de la Coupe de l'Indre Seniors :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
28001984	Touvent Chat.	U.S. Le Blanc	03/03/2024	14H30
28001985	Usap	Deols Fc	02/03/2024	20h
28001983	Usb Vendoeuvres	Montgivray Us	03/03/2024	14H30
28001981	Us Poinconnet	U.S. Reuilly	A refixer	14H30
28001982	Us Poinconnet	Alliance C.S. Buzanc	A refixer	14H30

#### Dates retenues pour les prochains tours :

- 1/2 finales : **Dimanche 31 Mars 2024 (Week-end de Pâques)**

#### Coupe de District Henri Legros

#### 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de District Henri LEGROS :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27898057	Nohant Vic	Bvn	03/03/2024	14H30

Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour « partiel » aura lieu le Mercredi 20 mars à 18h au District de l'Indre . Les matchs auront lieu le Dimanche 31 Mars à 15h00

#### Coupe Edouard BARES

**A compter de ce jour, la Commission Sportive ne prendra plus d'inscription en Coupe Barès.**

Clubs présents : SC Tendu, USAP

**Le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Edouard BARES** effectué par Mme CHARRAUD Clémentine, membre de la Commission Sportive donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 3 Mars 2024 à 14h30** :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
28025024	Maron As 1	Sp.C. Vatan 3	03/03/2024	14H30
28025035	Alliance C.S. Buzanc 3	Ent St Gen Palluau 1	31/03/2024	14H30
28025034	St Aout Ac 1	Cx Fontchoir 1	03/03/2024	14H30
28025028	Ent.Eguzon-Sco 2	St Gau-Thenay 2	03/03/2024	14H30
28025022	Arph/Clion E. 2	Belabre Ss 2	03/03/2024	14H30
28025029	Esp Club Mosnay Bvn 1	Ent. Pont C.-St Marc 2	03/03/2024	14H30
28025027	F.C.M.O 3	Cx Etoile 3	03/03/2024	14H30
28025033	Fc Valp 36 3	Ent. Fc2s - Nohant V 2	03/03/2024	14H30
28025037	Fc Cephons Bois Haul 2	Veuil Ec 1	03/03/2024	14H30
28025026	E. Montchevrier-Aig 1	Fc Briantes Lacs 1	03/03/2024	14H30
28025030	USAP 3	S.C. Tendu 1	03/03/2024	14H30
28025032	Cluis Ss 2	Ent. Ardentes Jeu 3	03/03/2024	14H30

28025036	U.S. Argy 1	As Varennes 1	03/03/2024	14H30
28025038	Bouges Us 1	Vicq Nahon Lv 1	<b>31/03/2024</b>	14H30
28025031	U.S. Brenne Vendoeuv 2	Poulligny St P 2	<b>31/03/2024</b>	14H30
28025025	U.S. Reuilly 3	Neuvy Pail As 1	<b>31/03/2024</b>	14H30
28025023	Tilly Us 1	U.S. St Maur 4	03/03/2024	14H30

### Coupe de l'Indre Féminines

**1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Indre Féminines** effectué par BAYON Amélie (FCMO) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 3 Mars 2024 à 10h** :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
28001972	Parnac V.A Ac	Obterre Fc	03/03/2024	10H
28001970	F.C. Luant	Villedieu Us	03/03/2024	10H
28001969	Cluis Ss	Ent.Sassiergesambrau	03/03/2024	10H
28001971	Belabre Ss	A.S.C. Chabris	03/03/2024	10H

¼ de finale le 31 mars 2024

½ finale le 09 mai 2024

Finale le 1<sup>er</sup> juin 2024.

### Challenge Raymond CAUTINAT

**HOMOLOGATION des ¼ de finale** : FC Luant, USAP, AS Chabris

¼ de Finale du Challenge Raymond CAUTINAT effectué par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 25 Février 2024 à 10h** :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979036	F.C. Levroux	Liniez Ac	<b>03/03/2024</b>	<b>10H</b>

**Prochaines dates :**

½ Finales : 05.05.2024

Finale : 01.06.2024

### Coupe Pierre ROUX U18

**HOMOLOGATION du 2<sup>ème</sup> tour** : E. Berry Sud

**2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Pierre ROUX U18 :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979058	Fc Deols	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	<b>01/04/2024</b>	15H

**Exempts** : Etoile Cx, US Le Poinçonnet

## Coupe Alain LABRUNE U17

**HOMOLOGATION des ¼ de finale :** US Montgivray, Etoile Cx, US Le Poinçonnet

**¼ de finale de la Coupe Alain LABRUNE U17 :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979064	Ent. Fc2mt Usyp Char	Fc Deols	09/03/2024	15H

## Coupe Maurice HERVAULT U15

**1/2 finales de la Coupe Alain LABRUNE :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979065	Foot. Sud Bouzanne	Châteauroux	04/05/2024	15H
27979066	Entente Berry Sud	Deols	04/05/2024	15H

## Coupe de District U15

**HOMOLOGATION du 2<sup>ème</sup> tour :** US Le Blanc, E. Reuilly-Masay, SA Issoudun, E. Assgt-Usap-Epcc 1.

**Tirage du 2<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de District U15 :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
27979070	Alliance C.S. Buzanc	Ent.Vendoeuvres/Arph	13/03/2024	19H

**Exempt :** EGC Touvent Cx

## IV - COURRIERS

- SC SEGRY : Engagement en Barès – accepté
- US Le Blanc : engagement en Barès - accepté
- US Reuilly + Mairie de Reuilly : Arrêté municipal
- FC Tournon St Martin : Arrêté municipal
- US Gatines : pris connaissance
- LA MIFA 36 : pris connaissance

Vu et pris connaissance de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 22 février 2024.

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football ([secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président

J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lhuillier', written over a light blue horizontal line.